

DAN Advanced Oxygen Provider (O₂)

(Utilisation de l'O₂ lors d'accidents de Plongée : niveau confirmé)



Objectif de la formation

Votre confirmation à utilisation de l'oxygène en secourisme...

Par la formation **DAN Advanced Oxygen Provider**, vous approfondissez les techniques et les connaissances de base à l'utilisation de l'oxygène afin de maintenir une victime en vie jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés.

Le DAN Advanced O₂ Provider est destiné à l'activité plongée.

Vous préparez ainsi vos futures interventions en cas d'accident.

Cette formation est encadrée par un Instructeur diplômé d'État en secourisme et DAN Instructor Trainer.

Prérogatives

En validant le brevet de DAN Advanced O₂ Provider, vous serez en mesure d'intervenir avec davantage de connaissances et d'aptitudes lors d'un accident de plongée ; en utilisant un kit oxygène jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés.

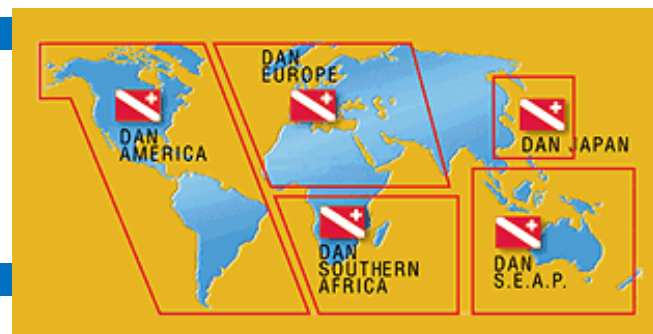
Ce brevet DAN est reconnu dans le monde entier et tient compte des normes européennes (ERC) et internationales (ILCOR).

Conditions d'inscription à la formation

Pré-requis : Formation DAN O₂ Provider (ou équivalente) + RCP.

Age minimum : 16 ans.

Nota : pour les mineurs, une **autorisation parentale** est demandée.



Contenu de la formation

En toute **sécurité, confort** et **plaisir**, APS vous guide à travers un enseignement théorique et pratique afin de développer des aptitudes opérationnelles à l'utilisation de l'oxygène lors d'accidents de plongée :

- Identification des pathologies et des avantages de l'O₂
- Présentation du MTV (Manually Triggered Ventilator) détendeur O₂ à la demande
- Utilisation du MTV
- Présentation du BVM (Bag Valve Mask) insufflateur manuel avec ballon auto-remplisseur et ballon réserve d'oxygène
- Utilisation du BVM
- Avantage et précaution d'emploi de l'oxygène
- Considérations légales
- Prévention de la noyade
- Initiation à l'utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)



Frédéric : ☎ +33 (0) 6 83 92 65 44 ou Jean-François : ☎ +33 (0) 6 63 06 88 71

Mail: contact@aps-fr.net – Web: www.aps-fr.net

SARL au capital de 7625 €, SIRET n° 414 714 089 00037 – APE : 926C, TVA n° FR06414714089

DRTEFP n° 11 92 154 16 92, CRAMIF n° 12.4.SST.05.004, DDJS 92 n° ET001686

SCA FFESSM n° 0792031c, BS-AC Premier Dive Centre # 620

Déroulement de la formation

Durée : 1 séance théorique & pratique de 4 heures.

Lieux : en salle de cours.

Effectif des séances

12 personnes maximum par moniteur.

Évaluation

Évaluation pratique en contrôle continu & un QCM pour la théorie...

Évaluation en situation réelle sans le stress de l'examen ; votre moniteur vous fait progresser et vous évalue.



Le tarif

99 € TTC par personne



Le tarif comprend :

la prestation du moniteur, sourire compris
la mise à disposition du matériel d'entraînement
l'assurance de l'élève en Responsabilité Civile



Le tarif ne comprend pas :

le kit de formation DAN Adv. O₂ Provider : 50 € TTC (obligatoire)



La suite de l'aventure...

Pour **continuer l'aventure** et acquérir de plus amples aptitudes au premiers secours, vous pouvez suivre les formations DAN suivantes : (modules de 2 à 4 heures)



- **DAN On-Site Neurological Assessment for Divers** : Réaliser un examen neurologique d'un plongeur accidenté

- **DAN Medical Oxygen Rebreather (MO₂R)** : Utilisation d'un recycleur sur un kit oxygène lors d'accidents de plongée.



- **DAN Automated External Defibrillation (AED)** : Utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) lors de sauvetages aquatiques ou d'accidents de plongée.

- **DAN Hazardous Marine Life Injuries (HMLI)** : Premiers secours face aux accidents dus à la faune.



- **DAN Diving Emergency Management Provider (DEMP)** : 3 formations (O₂ + AED + HMLI)



- **DAN Diving First Responder (DFR)** : DEMP + Adv O₂

- **DAN Diving Emergency Specialist (DES)** : 5 formations : BLS + O₂ + 3 parmi (Adv O₂, MO₂R, AED ou HMLI)



Quel que soit votre choix, le brevet est valable à vie mais votre pratique ainsi que vos connaissances doivent être entretenues pour conserver, voire développer, votre expérience !! (voir [cours de révision APS](#)). Obligatoire après 24 mois.

Ne me jetez pas sur la voie publique. Ne m'imprimez que si nécessaire : vous aussi faites un geste pour l'environnement...

Copyrights APS – Tous droits de reproduction réservés.